

Mais ce qui est resté gravé dans la mémoire de tous ceux qui l'ont approché, c'est le souvenir inoubliable de l'aménité et de la gaieté de son caractère, de son indulgence toute paternelle, de sa compassion pour toutes les misères, et surtout, de son inépuisable charité. On aurait pu, avec raison, lui appliquer l'éloge du Sage : *Manum suam operuit inopi*, car sa bourse, aussi bien que son cœur, était toujours ouverte à toutes les indigences. Cette générosité, au reste, il l'avait apprise à bonne école, au foyer d'une famille qui donna toujours aux œuvres pies une part abondante des biens qu'elle tenait de la largesse divine (1).

Avec Monsieur Beaulieu disparaît un des rares survivants des ouvriers de la première heure, de ce petit groupe de prêtres, qui, au début de la seconde phase de l'histoire du collège de Lévis, travaillèrent avec confiance à assurer son avenir et à lui donner un rang convenable parmi ses aînés dans le diocèse et le pays.

Quand, vers la fin de ce mois, M. l'abbé Charles-Edouard Carrier, celui de tous les prêtres de la maison qui y a fourni la plus longue carrière, ira prendre possession de la cure importante de Saint-Joseph de la Beauce, le collège de Lévis sera dirigé exclusivement par les prémices du cours classique commencé vers 1875, les finissants de 1882 qui, sur sept condisciples comptent cinq prêtres, et par ceux qui les ont suivis et, avec eux, contribuent, depuis assez longtemps déjà, à la gloire de leur *Alma Mater*, en y collaborant avec dévouement à l'œuvre sacrée de l'éducation.

Le service de M. Beaulieu a été chanté à l'église paroissiale de Notre-Dame de Lévis, par l'abbé G. Fraser, cousin germain du défunt. La nef et les galeries étaient occupées par l'assistance, dans laquelle on remarquait presque tous les notables de la ville ; les élèves du collège remplissaient les bas-côtés et la tribune de l'orgue. Dans le sanctuaire, outre les Messieurs du collège, au nombre de trente, figuraient une quarantaine de prêtres et de religieux accourus pour honorer la mémoire de

---

(1) La caisse de retraite du clergé de Québec a bénéficié, elle aussi, de la munificence de feu M. Beaulieu, car il n'a jamais, durant les trois années d'infirmité et de maladie qui ont précédé sa mort, touché un sou de la pension à laquelle il avait droit.